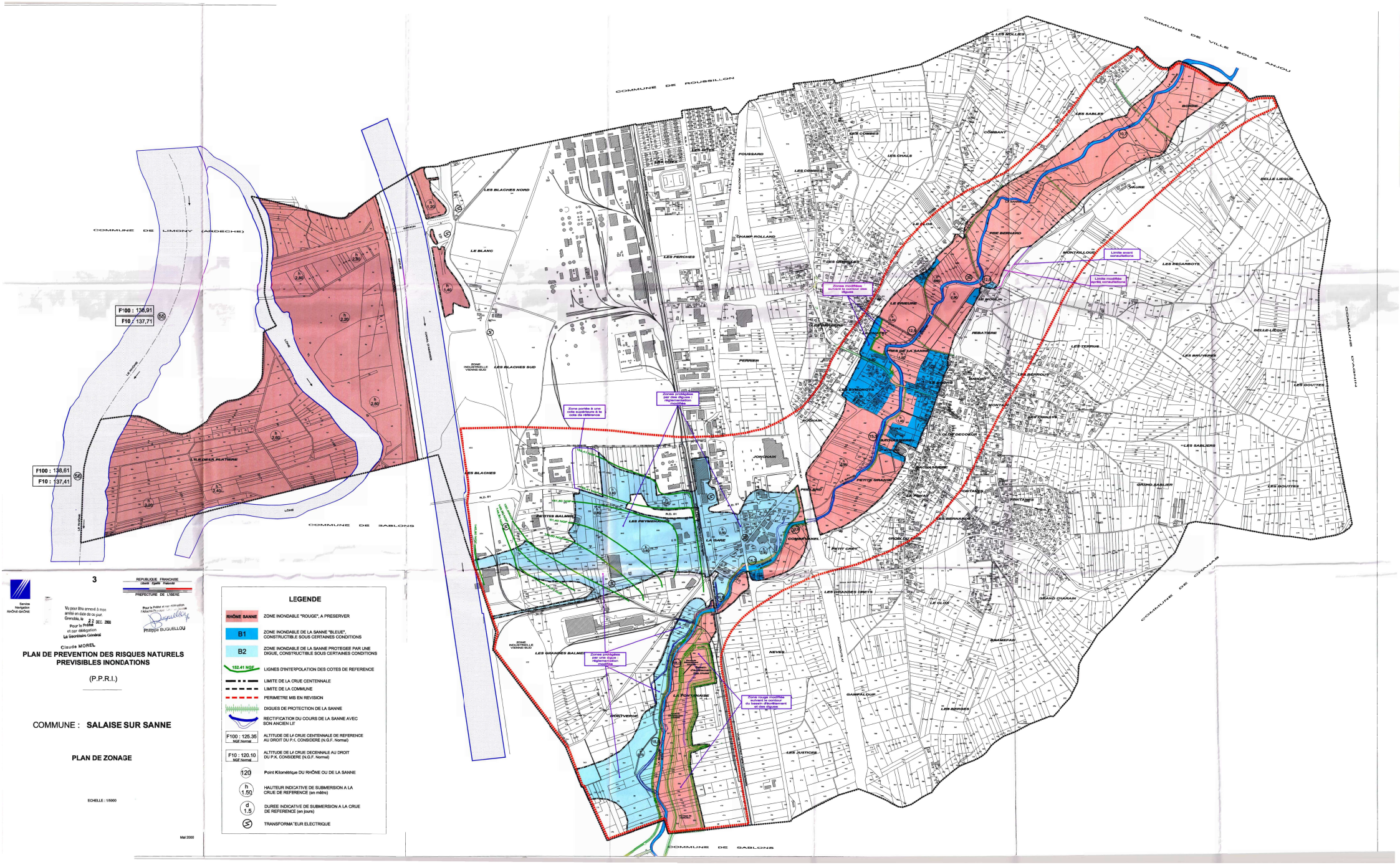

3

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté · Égalité · Fraternité
PREFECTURE DE L'ISERE

Service Navigation RHONE-SAONE

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 22 DEC. 2000
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Philippe BUGUELLOU

Pour le Préfet et par délégation
l'Adjoint Principal

Claude MOREL

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES INONDATIONS

(P.P.R.I.)

COMMUNE : **SALAISE SUR SANNE**

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/5000

Mai 2000

LEGENDE

- RHÔNE SANNE — ZONE INONDABLE "ROUGE", A PRESERVER
- B1 — ZONE INONDABLE DE LA SANNE "BLEUE", CONSTRUCTIBLE SOUS CERTAINES CONDITIONS
- B2 — ZONE INONDABLE DE LA SANNE PROTEGEE PAR UNE DIGUE, CONSTRUCTIBLE SOUS CERTAINES CONDITIONS
- 152.41 NGF — LIGNES D'INTERPOLATION DES COTES DE REFERENCE
- LIMITE DE LA CRUE CENTENNALE
- LIMITE DE LA COMMUNE
- PERIMETRE MB EN REVISION
- DIGUES DE PROTECTION DE LA SANNE
- RECTIFICATION DU COURS DE LA SANNE AVEC SON ANCIEN LIT
- F100 : 125,35 NGF Normal — ALTITUDE DE LA CRUE CENTENNALE DE REFERENCE AU DROIT DU P.K. CONSIDERE (N.G.F. Normal)
- F10 : 120,10 NGF Normal — ALTITUDE DE LA CRUE DECENNALE AU DROIT DU P.K. CONSIDERE (N.G.F. Normal)
- 120 — Point Kilométrique DU RHÔNE OU DE LA SANNE
- h 1.50 — HAUTEUR INDICATIVE DE SUBMERSION A LA CRUE DE REFERENCE (en mètre)
- d 1.5 — DUREE INDICATIVE DE SUBMERSION A LA CRUE DE REFERENCE (en jours)
- TRANSFORMA"EUR ELECTRIQUE